

**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DE LA VIENNE**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de la Vienne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 21 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

En 2021, le nombre de dossiers de surendettement déposés devant la commission de la Vienne (841 dossiers) a augmenté de 15 % par rapport à 2020 (731 dossiers) qui était une année atypique en raison du confinement lié à la crise sanitaire. Si on compare le nombre de dossiers déposés par rapport à 2019 (1 021 dossiers), celui-ci a diminué de 17,6%.

De manière générale et hors comparaison par rapport à 2020 atypique, la diminution du nombre de dossiers déposés se poursuit conformément à la tendance observée depuis 2014 (-9 % environ chaque année en moyenne). Les raisons de cette baisse, constatée chaque année, sont liées aux mesures pérennes validées par la commission et à l'adoption de textes législatifs encadrant le crédit.

Parallèlement, en 2021, différentes mesures ont permis d'éviter une vague importante de dépôts de dossiers de surendettement (chômage partiel pour les salariés dans les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire et prolongation de la trêve hivernale).

Le taux de redépôts (établi à 41,7% contre 43,6 % en 2020 et 41 % en 2019) retrouve pratiquement son niveau d'avant crise sanitaire dans le département de la Vienne, et reste en-deçà de la région (42,9 %) et du niveau national (43,4 %). Plusieurs raisons permettent d'étayer ce constat, dont la part importante de personnes en grande précarité (14,3% de ménages sont en dessous du seuil de pauvreté dans la Vienne contre 13,6% dans la Région), ce qui conduit la commission à validé des mesures d'effacement total des dettes pour ces situations, évitant ainsi les redépôts. Le marché immobilier a été en 2021 très actif, et bon nombre de situations ont trouvé solution par la vente du bien immobilier, évitant ainsi toute nouvelle saisine de la commission.

**Recevabilité et orientation**

97,8 % des dossiers soumis à la commission de la Vienne sont déclarés recevables et la part de ceux avec un bien immobilier résidence principale (14,1 %) baisse par rapport à 2020 (15,3 %), mais ressort toujours au-dessus des valeurs régionales et nationales respectivement à 12% et 9 %, le taux de propriétaires du département de la Vienne (15,9%) étant supérieur à celui de la région (13%) et du national (10,1%).

En 2021, les dossiers avec réaménagement de dettes constituent toujours la majorité des orientations : 55,7 % des dossiers contre 44,3% des dossiers orientés vers un effacement total des dettes.

Le nombre médian de dettes par situation est de 7 dans la Vienne. 76,6 % des dossiers comportent des dettes de charges courantes (dont 42,2 % composés de dettes de logement) et 69,2 % comportent des crédits à la consommation (donnée en baisse régulière depuis 2014, date à laquelle 83,1 % des dossiers comportaient ce type de dette financière).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

Compte tenu des éléments ci-dessus mentionnés, la part des mesures d'effacement total représente 41,7% des décisions de la commission (contre 40% en Nouvelle-Aquitaine et 39,4% en France métropolitaine).

Le montant moyen effacé est de 17 053 euros dans la Vienne contre 21 146 euros en Nouvelle-Aquitaine et 20 716 au niveau national. Les dettes de logement représentent 59,9 % de ces effacements (contre 54,7 % en Nouvelle-Aquitaine et 50,9 % en France métropolitaine).

Mesures pérennes et mesures provisoires

En 2021, la part des mesures pérennes (mesures de réaménagement total de l'endettement et d'effacement total ou partiel) s'établit à 78,8 % dans la Vienne (contre 74,9 % en 2020), 77,9 % en Nouvelle-Aquitaine et 76,3 % au niveau national.

La contrepartie est une baisse des mesures d'attente qui représentent 13,3% des dossiers en 2021 contre 15,1% en 2020.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Nous avons abordé au cours de cette réunion le rapport d'activité et l'enquête typologique 2020, les statistiques sur les recours et contestations, les barèmes des forfaits surendettement en 2021 et nous avons fait le point technique sur divers dossiers. Étaient présents les magistrats et greffiers de POITIERS et CHATELLERAULT.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	Toutefois, les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 7 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 192</i>	Formation des travailleurs sociaux de la CAF, des Points Conseil Budget et participation à la formation des élèves futurs intervenants sociaux
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 11</i>	Formation des intervenants sociaux du CCAS de POITIERS
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 5 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 28</i>	Interventions auprès d'associations de consommateurs comme CRESUS, UCTRC, point passerelle...
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>Nombre de réunions : 1 Nombre de personnes rassemblés : 9</i>	Intervention auprès d'un créancier bailleur HABITAT de la VIENNE
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>Nombre de réunions : 38 Nombre de Personnes rassemblés : 480</i>	Formations dans la cadre de l'Éducation Financière vers des publics essentiellement de jeunes : missions locales, pôle emploi, maisons familiales et rurales, Service National Universel...

*À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires*

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à informer les magistrats sur l'activité surendettement en 2020 et faire des points techniques sur de nombreux dossiers.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La fourniture d'informations et de documents indispensables à la constitution d'un dossier de surendettement reste une difficulté tant pour le débiteur que pour l'intervenant social. La mise en place des plans ou des mesures a souvent besoin d'être accompagnée, et les intervenants sociaux doivent être largement formés à cette procédure.

Les débiteurs, les intervenants sociaux et les créanciers ont des difficultés à comprendre le traitement des véhicules en Location avec Option d'Achat (LOA) dans un dossier de surendettement. Il convient de prévoir des actions d'informations.

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Les débiteurs rencontrent toujours des problèmes à mettre en place les plans et les mesures, soit parce qu'ils ne comprennent pas les courriers adressés, soit parce que les relations avec les créanciers sont difficiles. Malgré les efforts effectués pour simplifier ces courriers, il faudrait encore synthétiser la transmission des réponses et consignes contenues dans les courriers.

Les gestionnaires de dossiers de surendettement ont des difficultés à visualiser et lire les documents remis par les débiteurs, car les formats sont hétérogènes. Il conviendrait d'imposer une norme commune pour tous les documents remis par les débiteurs, ce qui sera le cas quand le dépôt en ligne sera systématisé.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Les banquiers teneurs de compte, lorsqu'ils sont informés du dépôt d'un dossier, ne proposent pas systématiquement l'offre « clientèle fragile » aux personnes surendettées alors qu'il s'agit d'une obligation légale. L'organisation de réunions d'information des établissements bancaires « agences particulier » permettrait d'en parler très largement.

Certains créanciers déclarent des dettes à zéro alors que les dettes existent et d'autres continuent les poursuites alors que les dettes sont effacées. Cela démontre une mauvaise connaissance de la procédure de surendettement de la part des créanciers ou de leurs représentants. Des rappels sur ces phases de la procédure pourraient être mis en place pour certains groupes de créanciers.

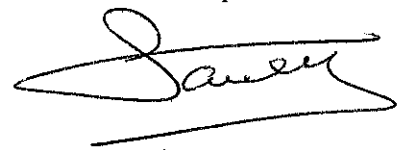
Malgré de nombreux rappels, les notaires demandent toujours à la commission l'autorisation de vendre un bien immobilier alors que cette dernière a déjà donné l'autorisation dans le plan.

Le 10 Février 2022

Le président de la commission  
Christophe PECATE  
Sous-Préfet de Châtellerault



Le secrétaire de la commission  
Patrick SAULNIER  
Directeur de la Banque de France



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITE**  
**VIENNE**

INDICATEURS	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1 021</b>	<b>731</b>	<b>841</b>	15,0%	-17,6%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	41,0%	43,6%	41,7%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	15,1%	15,1%	11,0%		
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>917</b>	<b>790</b>	<b>787</b>	-0,4%	-14,2%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	18,1%	15,3%	14,1%		
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>47</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	-45,9%	-57,4%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	46,8%	40,5%	45,0%		
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>925</b>	<b>795</b>	<b>796</b>	0,1%	-13,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	41,0%	45,5%	41,7%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43,6%	47,8%	43,8%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,6%	0,3%	0,5%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	55,8%	51,9%	55,7%		
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1 011</b>	<b>918</b>	<b>903</b>	-1,6%	-10,7%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,7%	5,9%	5,6%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	4,6%	4,0%	2,2%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	41,6%	42,2%	41,7%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,7%	0,2%	0,4%		
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	12,6%	14,7%	14,4%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	5,5%	6,0%	5,4%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	7,0%	8,7%	9,0%		
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	33,7%	33,0%	35,5%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	28,1%	26,6%	31,2%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	14,7%	14,1%	17,5%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	5,6%	6,4%	4,3%		

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	76,0%	74,9%	78,8%		
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	9	7	6		
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	5	1	4		

### STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	VIENNE	NOUVELLE-AQUITAINE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	2,2%	3,7%	4,5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	41,7%	40,0%	39,4%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	14,4%	10,8%	7,9%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	35,5%	39,3%	41,5%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78,8%	77,9%	76,3%

\*en % de dossiers traités

## ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

### Vienne

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	28 105	667	2 917	81,5%	84,2%	15 821	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	14 348	159	264	41,6%	20,1%	79 432	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	13 254	548	2 204	38,4%	69,2%	12 567	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	503	381	449	1,5%	48,1%	600	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	3 288	607	2 274	9,5%	76,6%	3 292	3,0
<b>Autres dettes</b>	3 081	411	890	8,9%	51,9%	2 013	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>34 473</b>	<b>792</b>	<b>6 081</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 381</b>	<b>7,0</b>

### Nouvelle Aquitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	354 669	8 796	39 261	70,7%	79,8%	15 652	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	167 396	1 619	2 729	33,4%	14,7%	89 234	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	180 445	7 862	31 249	36,0%	71,3%	13 042	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	6 828	4 309	5 283	1,4%	39,1%	799	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	59 272	8 346	30 858	11,8%	75,7%	3 559	3,0
<b>Autres dettes</b>	87 371	5 914	12 833	17,4%	53,6%	2 000	2,0
<b>Endettement global</b>	<b>501 312</b>	<b>11 026</b>	<b>82 952</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 982</b>	<b>6,0</b>

## France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>3 389 647</b>	<b>90 755</b>	<b>404 100</b>	<b>69,4%</b>	<b>80,5%</b>	<b>14 440</b>	<b>3,0</b>
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 534 603</i>	<i>14 292</i>	<i>23 085</i>	<i>31,4%</i>	<i>12,7%</i>	<i>92 269</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 775 420</i>	<i>80 658</i>	<i>323 453</i>	<i>36,3%</i>	<i>71,5%</i>	<i>12 677</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 624</i>	<i>46 817</i>	<i>57 562</i>	<i>1,6%</i>	<i>41,5%</i>	<i>792</i>	<i>1,0</i>
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>710 727</b>	<b>87 738</b>	<b>319 557</b>	<b>14,5%</b>	<b>77,8%</b>	<b>3 853</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>786 856</b>	<b>61 174</b>	<b>133 202</b>	<b>16,1%</b>	<b>54,2%</b>	<b>1 924</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 887 230</b>	<b>112 802</b>	<b>856 859</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 179</b>	<b>7,0</b>